



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 27 septembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris bonne note de la pétition déposée par le député de Matane demandant à l'Assemblée nationale « de prendre les dispositions requises pour que soit aboli le poste de lieutenant-gouverneur ».

La charge de lieutenant-gouverneur, comme celle de la Reine et du gouverneur général, ne peut être modifiée que conformément aux règles d'amendement de la Constitution canadienne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Charest